



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-305

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2026

Sommaire

DREETS OCCITANIE /

R76-2026-07-10-00002 - Décision pour l'affectation d'agents de contrôle
Inspection du travail pour le salon Innovagri des 9 et 10 septembre 2026 (2
pages)

Page 3

DREETS OCCITANIE

R76-2026-07-10-00002

Décision pour l'affectation d'agents de contrôle
Inspection du travail pour le salon Innovagri des
9 et 10 septembre 2026

**Décision relative à l'affectation temporaire d'agents de contrôle à l'occasion du salon
INNOVAGRI en dates des 09 et 10 septembre 2026**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-9 et L. 4311-3,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Considérant la nécessité de disposer de compétences particulières pour assurer un renfort et un appui à l'occasion du contrôle de l'exposition et de la mise en vente d'équipements de travail et de moyens de protection lors du salon INNOVAGRI, qui se tiendra du 09 au 10 Septembre 2026 à Ondes (Haute-Garonne).

Considérant que les agents doivent pouvoir exercer l'ensemble de leurs missions et prérogatives lors dudit salon,

DECIDE

Article 1 : Les agents de contrôle dont les noms suivent sont désignés pour participer à une action régionale de contrôle sur le site du salon INNOVAGRI à Ondes, du 09 au 10 septembre 2026 :

- FREALLE Eric - DDETSPP du Tarn
- BONNET Pierre - DDETSPP du Gers
- FOURCADE Hélène - Pôle T - DREETS Occitanie
- BASCOU Patrice - Pôle T- DREETS Occitanie

Article 2 : Les agents sus-désignés sont habilités à exercer toutes suites administratives et pénales audit contrôle, relevant de leurs fonctions respectives, sans limitation de temps.

Article 3 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à TOULOUSE, le 10 juillet 2026

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités,

signé

Julien TOGNOLA